



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ISSY-LES-MOULINEAUX
SAID ISSY-CLAMART
1 PCE D ALEMBERT
92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 22 044 460 072

Référence de l'avis : 23 92 B071121 09

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

APP 83
3Q RUE ADOLPHE CHERIOUX

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Numéro FIP : 922 13 07 6732528789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 92043

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP ISSY-LES-MOULINEAUX
SAID ISSY-CLAMART
1 PCE D ALEMBERT

92131 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

LACROIX NATHALIE
APP 83
3Q RUE ADOLPHE CHERIOUX
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Somme qui vous est remboursée

506,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8061 160X XXXX XXX0 189

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

47 436

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 06 22 044 460 072

Déclarant 1 - Nom de naissance : PAVIE

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00
Détail des revenus		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....		48733	0	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4873			
Pensions, retraites, rentes.....	2396		2024	
Abattement spécial de 10%.....	- 422		- 422	
Salaires, pensions, rentes nets.....	45834		1602	47436
Revenu brut global.....				47436
Revenu imposable.....				47436
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 3866
Impôt avant réductions d'impôt.....				3866
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	
Montant de la réduction d'impôt.....				183
Dons aux œuvres.....	100	100		66
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 249
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3617
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				3617
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 4123
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :				- 506
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				506
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				47436

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2021.....	16971
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4215
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4302
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4287
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4386
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 17190

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	7,49%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	
Taux marginal d'imposition.....	30,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	